

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

COMMISSION SCOLAIRE EASTERN SHORES

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des Commissaires de la Commission scolaire Eastern Shores tenue au Centre administratif sis au 40, rue Mountsorrel, New Carlisle (Québec), le mercredi 24 octobre 2018 à compter de 9 h 30. Les personnes suivantes étaient présentes :

COMMISSAIRES : W. Gifford, président  
M. E. Beaulieu (à compter de 9 h 37)  
K. Eldridge, vice-président  
D. Gray  
M. Clarke  
G. Hayes  
D. Bourgoûin  
R. Mundle  
K. Dickson

COMMISSAIRES PARENTS : K. Mackenzie  
C. Carney

DIRECTRICE GÉNÉRALE : N. Joncas  
DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE : S. Ward, directrice des services financiers  
SECRÉTAIRE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM : M.-A. Cooke

AUTRES : L. Mosher, directrice des services éducatifs  
D. Smith  
N. Doddridge, directrice des ressources humaines  
Russell Copeman, directeur exécutif de l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec (ACSAQ)  
Dan Lamoureux, président de l'ACSAQ  
Rhonda Boucher, présidente de l'Association des comités de parents anglophones (ACPA)  
Myrna Howatson

ABSENT : G. Briand

Le président, W. Gifford, procède à l'ouverture de la séance ordinaire du Conseil des Commissaires et souhaite la bienvenue à M. Copeman, M. Lamoureux, M<sup>me</sup> Boucher et M<sup>me</sup> Howatson. Il présente ensuite M<sup>me</sup> Diane Smith, qui remplacera M<sup>me</sup> Doddridge à titre de directrice des ressources humaines à compter de décembre. M. Gifford invite M<sup>me</sup> Smith à prendre la parole et à se présenter brièvement au Conseil.

## 1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

C18-10-274

Il est proposé par K. Eldridge que l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil des Commissaires de la Commission scolaire Eastern Shores soit approuvé moyennant les ajouts suivants :

Au point 10 – Éducation aux adultes :

10.2 Résiliation de l'entente conclue avec Rising Phoenix International

10.3 ACEP-I: Renouvellement de l'adhésion à l'Association canadienne des écoles publiques (ACEP)

ADOPTÉ

## 2. PÉRIODE DE QUESTIONS

W. Gifford demande aux membres s'ils ont des questions. Il précise de ne pas hésiter à poser, au cours de la rencontre, toute question qu'ils pourraient avoir.

3. **LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**

3.1 **Séance du 17 septembre 2018**

C18-10-275 Du fait que le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des Commissaires de la Commission scolaire Eastern Shores, tenue le 17 septembre 2018, a été transmis aux membres six heures avant la tenue de la séance, en conformité avec l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*, il est proposé par M. Clarke que la secrétaire générale soit dispensée de la lecture de ce dernier.

ADOPTÉ

C18-10-276 Il est proposé par M. Clarke que le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des Commissaires de la Commission scolaire Eastern Shores tenue le 17 septembre 2018 soit

approuvé.

ADOPTÉ

4. **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL**

Sans objet

5. **CORRESPONDANCE**

5.1 **Fédération des commissions scolaires du Québec – Programme lait-école 2019-2023**

**CONSIDÉRANT** que la Commission scolaire Eastern Shores autorise la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) à lancer un appel d'offres en son nom et à l'identifier comme une commission scolaire participante au contrat qui sera conclu; et

**CONSIDÉRANT** qu'elle autorise la FCSQ à signer une entente de bonification du programme avec les Producteurs de lait du Québec, entente qui permettra à la Commission scolaire de se voir octroyer gratuitement jusqu'à la même quantité de berlingots de lait-école que celle pour laquelle elle s'est engagée;

**CONSIDÉRANT** qu'elle autorise la FCSQ à établir les conditions des documents d'appel d'offres;

**CONSIDÉRANT** qu'elle s'oblige, étant partie prenante au regroupement pour toute la durée du contrat et de ses renouvellements, à s'approvisionner auprès du ou des adjudicataires, et ce aux conditions prévues aux documents d'appel d'offres et selon le budget mandaté;

C18-10-277 **IL EST PROPOSÉ** par K. Mackenzie, commissaire, et résolu que la Commission scolaire Eastern Shores autorise la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) à lancer un appel d'offres concernant le dossier d'achat regroupé pour le Programme lait-école pour la période 2019-2023; et

**Que** la directrice générale, Madame Natascha Joncas, soit autorisée à signer au nom de la Commission scolaire Eastern Shores (CSES) tout document concernant le Programme lait-école 2019-2023.

ADOPTÉ

5.2 **Plan d'engagement envers la réussite**

La CSES a reçu une lettre du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur en vue de l'approbation du plan d'engagement envers la réussite qu'elle lui a soumis. (voir lettre au dossier)

## 6. SERVICES FINANCIERS

### 6.1 Renouvellement d'un régime d'emprunts à long terme

**ATTENDU QUE**, conformément à l'article 78 de la *Loi sur l'administration financière* (RLRQ, chapitre A-6.001), la Commission scolaire Eastern Shores (l'« Emprunteur ») souhaite instituer un régime d'emprunts, valide jusqu'au 30 septembre 2019, lui permettant d'emprunter à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 1 875 000 \$;

**ATTENDU QUE**, conformément à l'article 83 de cette loi, l'Emprunteur souhaite prévoir, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunter et celui d'en approuver les conditions et modalités soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'autoriser ce régime d'emprunts, d'établir le montant maximal des emprunts qui pourront être effectués en vertu de celui-ci, ainsi que les caractéristiques et limites relativement aux emprunts à effectuer et d'autoriser des dirigeants de l'Emprunteur à conclure tout emprunt en vertu de ce régime et à en approuver les conditions et modalités;

**ATTENDU QUE** le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport (le « Ministre ») a autorisé l'institution du présent régime d'emprunts, selon les conditions auxquelles fait référence sa lettre du 27 septembre 2018;

C18-10-278

**IL EST PROPOSÉ PAR K. ELDRIDGE, COMMISSAIRE :**

1. **QU'**un régime d'emprunts, valide jusqu'au 30 septembre 2019, en vertu duquel l'Emprunteur peut, sous réserve des caractéristiques et limites énoncées ci-après, effectuer des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 1 875 000 \$, soit institué;
2. **QUE** les emprunts à long terme effectués par l'Emprunteur en vertu du présent régime d'emprunts soient sujets aux caractéristiques et limites suivantes :
  - a) malgré les dispositions du paragraphe 1 ci-dessus, l'Emprunteur ne pourra, au cours de chacune des périodes de **quinze mois** s'étendant du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre et comprises dans la période visée au paragraphe 1, effectuer des emprunts qui auraient pour effet que le montant total approuvé pour l'Emprunteur, pour une telle période, par le Conseil du trésor au titre de la programmation des emprunts à long terme des commissions scolaires, soit dépassé;
  - b) l'Emprunteur ne pourra effectuer un emprunt à moins de bénéficier d'une subvention du gouvernement du Québec conforme aux normes établies par le Conseil du trésor, au titre de l'octroi ou de la promesse de subventions aux commissions scolaires, ainsi qu'aux termes et conditions déterminés par le Ministre et pourvoyant au paiement en capital et intérêts de l'emprunt visé même si, par ailleurs, le paiement de cette subvention est sujet à ce que les sommes requises à cette fin soient votées annuellement par le Parlement;
  - c) chaque emprunt ne pourra être effectué qu'en monnaie légale du Canada auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
  - d) le produit de chaque emprunt ne pourra servir, outre le paiement des frais inhérents à l'emprunt concerné, que pour financer les dépenses d'investissement et les dépenses inhérentes aux investissements de l'Emprunteur subventionnées par le Ministre;
3. **QU'**aux fins de déterminer le montant total auquel fait référence le paragraphe 1 ci-dessus, il ne soit tenu compte que de la valeur nominale des emprunts effectués par l'Emprunteur;
4. **QU'**en plus des caractéristiques et limites énoncées précédemment, les emprunts comportent les caractéristiques suivantes :

- a) l'Emprunteur pourra contracter un ou plusieurs emprunts pendant toute la durée du régime d'emprunts jusqu'à concurrence du montant qui y est prévu, et ce, aux termes d'une seule et unique convention de prêt à conclure entre l'Emprunteur et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
  - b) chaque emprunt sera constaté par un billet fait à l'ordre du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
  - c) Le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 432-2018 du 28 mars 2018, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre; et
  - d) afin d'assurer le paiement à l'échéance du capital de chaque emprunt et des intérêts dus sur celui-ci, la créance que représente pour l'Emprunteur la subvention qui lui sera accordée par le Ministre, au nom du gouvernement du Québec, sera affectée d'une hypothèque mobilière sans dépossession en faveur du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement.
5. **QUE** l'Emprunteur soit autorisé à payer, à même le produit de chaque emprunt contracté en vertu du présent régime, les frais d'émission et les frais de gestion qui auront été convenus;
6. **QUE** l'un ou l'autre des dirigeants suivants :  
 Le président;  
 La directrice générale; ou  
 La directrice des services financiers;
- de l'Emprunteur, **pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement**, soit autorisé, au nom de l'Emprunteur, à signer la convention de prêt, la convention d'hypothèque mobilière et le billet, à consentir à toute clause et garantie non substantiellement incompatible avec les dispositions des présentes, à livrer le billet, à apporter toutes les modifications à ces documents non substantiellement incompatibles avec les présentes, ainsi qu'à poser tous les actes et à signer tous les documents, nécessaires ou utiles, pour donner plein effet aux présentes;
7. **QUE**, dans la mesure où l'Emprunteur a déjà adopté une résolution instituant un régime d'emprunts pour les mêmes fins, la présente résolution remplace la résolution antérieure, sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous son autorité avant la date du présent régime d'emprunts.

ADOPTÉ

## 7. **COMMISSAIRES**

### 7.1 **Rémunération des commissaires pour l'année 2018-2019**

**ATTENDU QUE**, conformément à l'article 175 de la *Loi sur l'instruction publique*, les membres du Conseil des Commissaires peuvent déterminer la rémunération qui peut être versée à ses membres pour les services rendus à la Commission scolaire;

**ATTENDU QUE** ladite rémunération doit respecter le montant maximal annuel déterminé par le gouvernement;

**ATTENDU QUE** le décret 753-2018 est entré en vigueur le 4 juillet 2018;

**IL EST PROPOSÉ PAR** K. Dickson d'approuver la rémunération des commissaires telle que présentée pour l'année scolaire 2018-2019. (Voir document au dossier)

ADOPTÉ

**7.2 Commissaire du district 4 – comité des entrevues**

C18-10-280 Plutôt que de former un comité des entrevues, il est proposé par D. Gray que les trois candidats intéressés à occuper le poste de commissaire du district 4 soient invités à rencontrer le Conseil lors de la prochaine rencontre du Conseil des Commissaires.  
ADOPTÉ

**7.3 Mandat des membres du comité exécutif**

**ATTENDU QUE** l'article 179 de la *Loi sur l'instruction publique* stipule que le Conseil des Commissaires doit déterminer la durée du mandat des membres du comité exécutif;  
C18-10-281 **IL EST PROPOSÉ PAR** R. Mundle que le mandat du comité exécutif de la CSES soit fixé à deux (2) ans.  
ADOPTÉ

**7.4 Composition du comité exécutif**

**ATTENDU QUE** l'article 179 de la *Loi sur l'instruction publique* stipule que le Conseil des Commissaires doit fixer le nombre des commissaires appelés à siéger au comité exécutif, lequel doit comprendre le président de la Commission scolaire, un commissaire qui représente le comité de parents et un autre commissaire, le cas échéant;  
C18-10-282 **IL EST PROPOSÉ PAR** K. Dickson que le comité exécutif de la CSES soit composé de quatre (4) commissaires, du président et d'un commissaire parent. (Le commissaire parent sera nommé lors de la rencontre que tiendra le comité exécutif en novembre).  
ADOPTÉ

**7.5 NOMINATION D'UN PRÉSIDENT DES ÉLECTIONS ET DE DEUX REPRÉSENTANTS AU SCRUTIN**

C18-10-283 Il est proposé par K. Eldridge que M.-A. Cooke agisse à titre de présidente des élections et que N. Doddridge et S. Ward soient nommées représentantes au scrutin pour l'élection des membres du comité exécutif.  
ADOPTÉ

**7.6 Élection des membres du comité exécutif**

Il est proposé que les candidats suivants siègent au comité exécutif de la CSES :

Wade Gifford propose la candidature de Keith Eldridge.

Don Bourgouin soumet la candidature de George Hayes.

Cindy Carney propose la candidature de Mike Clark.

Don Bourgouin soumet la candidature de Gary Briand.

Keith Eldridge propose la candidature de Kerry Dickson.

Wade Gifford soumet la candidature de Darryl Gray.

M.-A. Cooke demande à trois reprises s'il y a d'autres nominations.

C18-10-284 Il est proposé par M. E. Beaulieu de mettre fin au processus de nomination.  
ADOPTÉ

M.-A. Cooke demande à tous les candidats s'ils acceptent leur nomination; D. Gray décline la sienne.

Wade Gifford, élu président du Conseil des Commissaires aux termes d'un suffrage universel, est d'emblée nommé membre du comité exécutif.

**Le comité exécutif de la Commission scolaire Eastern Shores sera, par conséquent, composé des membres suivants :**

**Président : Wade Gifford**

**Commissaires :** Gary Briand Kerry Dickson  
George Hayes Keith Eldridge  
**Commissaires parents :** À déterminer en novembre

C18-10-285 Il est proposé par R. Mundle que les bulletins de vote soient détruits. ADOPTÉ

**7.7 Comités des commissaires pour l'année 2018-2019**

C18-10-286 Il est proposé par K. Eldridge que les comités des commissaires suivants soient mis sur pied pour l'année scolaire 2018-2019 et que leur composition aille comme suit :

<p><b>COMITÉ DE VÉRIFICATION</b> K. Eldridge D. Gray D. Bourgouin Commissaire parent Directrice des services fin.</p>	<p><b>GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE</b> W. Gifford K. Eldridge G. Hayes K. Dickson Commissaire parent Directrice générale  Secr. générale</p>	<p><b>BÂTIMENTS</b> M. E. Beaulieu D. Gray District 4 M. Clarke R. Mundle Commissaire parent Directrice des services fin. Régisseur, Services</p>
<p><b>TRANSPORT</b> District 4 D. Bourgouin Commissaire parent Directrice des services fin. Superviseur du transport scolaire Directeur (M. Isaac) Autre (C. Pitt)</p>	<p><b>RESSOURCES HUMAINES</b> W. Gifford M. E. Beaulieu M. Clarke G. Briand R. Mundle Commissaire parent Directrice des ressources humaines Directrice générale</p>	

ADOPTÉ

**7.8 Rapport présenté au Secrétariat du Conseil du trésor**

Conformément aux changements apportés à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (C-65.1), le Secrétariat du Conseil du trésor demande aux commissions scolaires de déterminer les organismes auprès desquels la CSES a des membres votants;

**ATTENDU QUE** le Conseil des Commissaires représente la plus haute instance de la Commission scolaire;

C18-10-287 Il est proposé par K. Dickson d'autoriser Wade Gifford, président, à signer au nom de la CSES le document intitulé « Recensement des entités créées par les ministères et les organismes gouvernementaux ».

ADOPTÉ

**8. COMITÉ CENTRAL DE PARENTS/COMITÉ CONSULTATIF SUR LES BESOINS PARTICULIERS**

C. Carney, commissaire parent et représentante du Comité consultatif sur les besoins particuliers, fait une brève présentation sur le Comité. Elle distribue des documents d'information et répond aux questions.

**9. SERVICES ÉDUCATIFS**

**9.1 Politique ES-107 – Politique d'évaluation des apprentissages de l'élève**

C18-10-288 Il est proposé par M. Clarke d'approuver la politique ES-107– Politique d'évaluation des apprentissages de l'élève telle que présentée. (voir copie au dossier)

ADOPTÉ

## 10. ÉDUCATION AUX ADULTES

### 10.1 Le point sur le dossier des étudiants internationaux

Une mise à jour est présentée de vive voix sur le dossier des étudiants internationaux. Aucun étudiant n'a été admis à Gaspé à ce jour.

### 10.2 Entente conclue avec Rising Phoenix International

C18-10-289

Il est proposé par K. Eldridge que l'entente conclue avec Rising Phoenix International quant au dossier des étudiants internationaux soit résiliée, et que d'autres options soient envisagées; et

Que tous les renseignements ayant trait à la CSES soient retirés du site web de Rising Phoenix International.

Vote en faveur : 5  
D. Bourgouin, R. Mundle, G. Hayes : Vote contre : 3  
K. Mackenzie Abstention : 1  
PROPOSITION ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

### 10.3 Association canadienne des écoles publiques - International (ACEP-I)

C18-10-290

Il est proposé par K. Eldridge de renouveler l'adhésion à l'ACEP-I au montant de 1500 \$ pour l'année scolaire 2018-2019.

ADOPTÉ

## 11. ÉQUIPEMENTS/BÂTIMENTS

### 11.1 Mise à jour sur le projet de l'école secondaire de New Carlisle

Un projet a été présenté à Patrimoine canadien, et la Commission scolaire attend un accusé de réception de sa demande.

### 11.2 Mise à jour sur le projet de l'école Shigawake Port-Daniel

Le projet progresse bien et dans le respect du calendrier établi.

### 11.3 Mise à jour sur le projet de l'école de Métis-sur-Mer

Les élèves ont emménagé dans leur nouvelle école le 23 octobre 2018. L'ouverture officielle est prévue le 19 novembre 2018, entre 11 h et 13 h.

### 11.4 Réfection des salles de toilette de l'école primaire de Gaspé – À titre informatif

On informe les membres que des renseignements ont circulé sur un projet visant la réfection des salles de toilette de l'école primaire de Gaspé. Des fonds ont bel et bien été attribués au projet, mais du fait de réparations en cours, le projet n'a pas encore débuté.

Compte tenu des points qui précèdent, plusieurs autres points sont soulevés à des fins de discussion :

- Suivi – comités sur les équipements : extrémité est, extrémité ouest et Côte-Nord;
- Fermeture du dossier sur la clôture de l'église anglicane, à New Carlisle;
- Formation des employés d'entretien.

## 12. DIRECTRICE GÉNÉRALE

### 12.1 Rapport de la directrice générale

La directrice générale fait part aux membres du rapport qui a été distribué au Conseil. Elle informe le Conseil que la prochaine rencontre du RSEQ doit se tenir en octobre 2019 à Rimouski. C'est l'école de Métis-sur-Mer qui en sera l'hôte.

**12.2 Machinerie du Cégep**

Au terme de discussions sur le retrait de la machinerie d'usinage qui se trouve actuellement au Cégep de Gaspé, les commissaires demandent à ce qu'une rencontre soit organisée par la directrice générale de la CSES entre la direction générale du Cégep, la Commission scolaire des Chic-Chocs et les commissaires Briand, Mundle et Bourgoïn pour donner aux commissaires l'occasion de clarifier l'information reçue.

**13. HUIS CLOS**

- |            |  |        |
|------------|--|--------|
| C18-10-291 | Il est proposé par D. Gray de déclarer le huis clos à 11 h 59.     | ADOPTÉ |
| C18-10-292 | Il est proposé par M. E. Beaulieu de lever le huis clos à 13 h 35. | ADOPTÉ |

**14. DIVERS**

Sans objet

**15. LEVÉE DE LA SÉANCE À 13 H 37**

La séance est levée par le président à 13 h 37. Les membres se réuniront de nouveau le mercredi 21 novembre 2018 à 13 h 30.

---

Secrétaire générale

---

Président